



Licenciement économique d'un cdi

Par **christine CHABAS**, le **10/07/2010** à **19:34**

Bonjour,

en tant que nounou garde d'enfants au domicile des particuliers je serai licenciée économiquement le 20 juillet 2010.. 1/ je veux savoir si je ne serai payée que pour le 1er au 20 juillet / 3 semaines alors que j'aurais fais mes 2 mois de préavis pour 3 ans d'ancienneté et que c'est mes employeurs qui déménagent et qui font la rupture du contrat de travail. ??? pourquoi pas le mois entier ??? 2/ POUR 1473 EUROS BRUT DE SALAIRES MENSUELS- (1212 euros net) AVEC MES 3 ANS D'ANCIENNETE--- QUELLE SERA MON INDEMNITE DE LICENCIEMENT ECONOMIQUE ??? EN NET... 3/ J'AI CUMULEE PRES DE 27 JOURS ET DEMI DE CONGES PAYES--- QUEL SERA LE MONTANT NET DE MES CONGES PAYES SOIT 5 SEMAINES ET DEMI A ME PAYER en brut et en net...

Par **fabienne034**, le **11/07/2010** à **12:36**

bonjour,

tout est prévu par votre convention collective

pour lire gratuitement votre convention collective:

<http://www.fbIs.net/contrattravailmaison.htm>

allez au milieu de la page